

Le cimetière du Boiron de Morges

Autor(en): **Forel, F.-A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Anzeiger für schweizerische Altertumskunde : Neue Folge =
Indicateur d'antiquités suisses : Nouvelle série**

Band (Jahr): **10 (1908)**

Heft 3

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-158578>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le cimetièrè du Boiron de Morges.

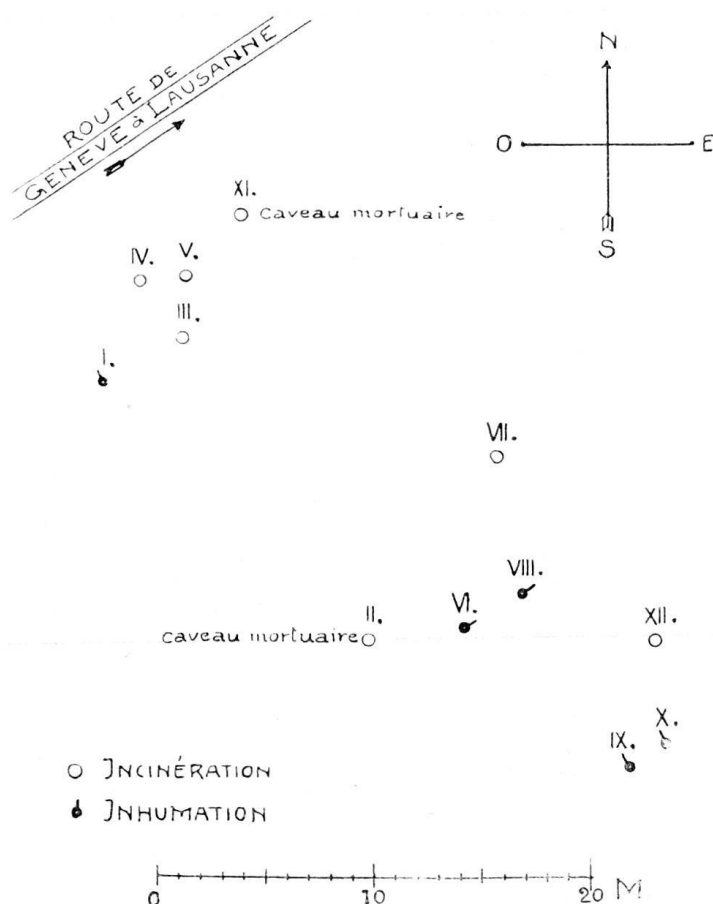
Par F.-A. Forel.

(Suite.)

5. Fouilles de 1904—1907.

De Décembre 1904 à Mai 1907 les ouvriers de la ville de Morges, en enlevant la terre au dessus de la carrière de gravier, 2^e terrasse du Boiron, ont rencontrée douz sépultures distinctes.¹⁾ Lorsque j'ai été avisé à temps

j'ai pu procéder moi-même à l'ouverture de huit d'entr'elles ; pour les quatre autres j'en suis réduit aux rapports des ouvriers et spécialement à ceux de M. Eugène Faravel, piqueur de l'équipe, dont les observations intelligentes et adroites me semblent dignes de confiance. Chacune des sépultures présente un mode différent, et la principale de mes conclusions établissant cette diversité de types funéraires, je dois donner des détails aussi précis que possible sur ces quelques tombes, ou appareils sépulcraux. Je les décrirai en ordre de découverte, quitte à les classer plus tard dans un ordre rationnel.



89. Plan du cimetière du Boiron. Fouilles de 1904—1907.
Echelle 1 : 400.

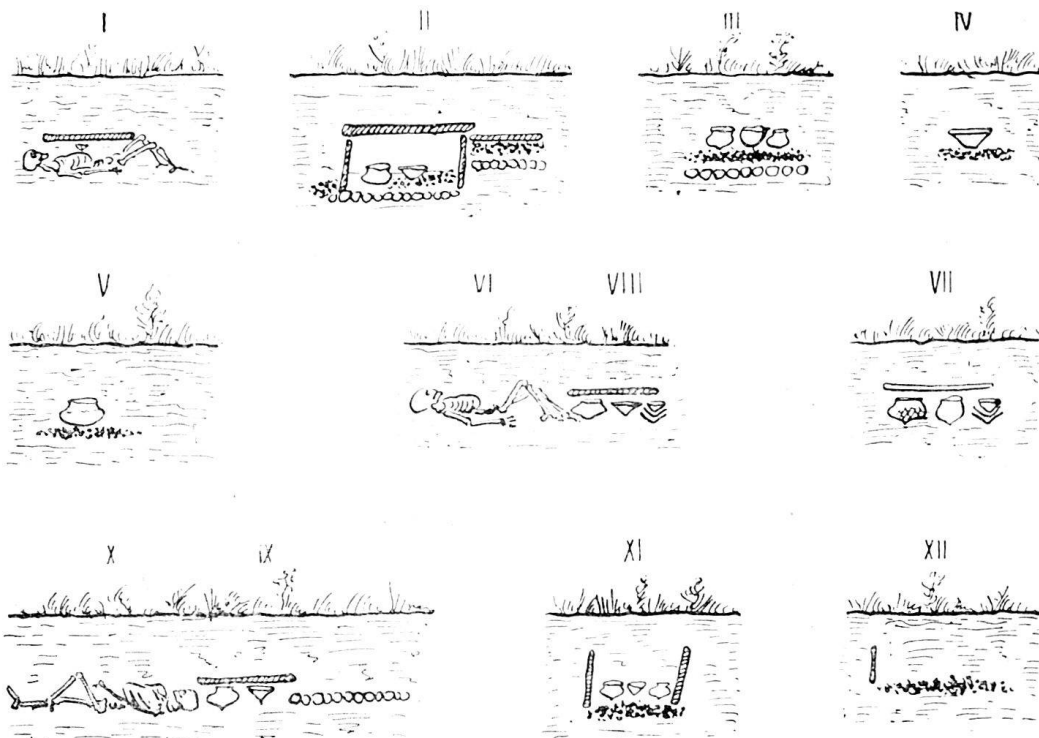
Dans la fig. 89 je donne un plan de la partie du cimetière qui renfer-

rait les douze sépultures des fouilles récentes. On y constatera entr' autres :

¹⁾ Depuis lors j'ai procédé à la fouille de cinq nouvelles sépultures qui ont confirmé avec quelques variantes les faits ici relatés. J'en réserve la description pour un second mémoire qui ne paraîtra que lorsque le champ des trouvailles aura été entièrement épuisé. (Janvier 1908).

- a) que les tombes sont en ordre dispersé et non disposées à la ligne;
- b) qu'il y a, les unes à côté des autres, des sépultures à inhumation et des sépultures à incinération;
- c) qu'il y a des sépultures à caveau mortuaire à côté de sépultures en terre libre;
- d) que les squelettes sont orientés dans un sens quelconque;
- e) que les tombes ne se superposent jamais. J'en conclus, jusqu'à preuve du contraire, que le lieu de chaque sépulture était signalé par une marque extérieure qui a disparu, un jardinet, peut-être une stèle de bois.

Le fait principal qui ressortira de nos découvertes, c'est la diversité étonnante des types de sépultures, placées côte à côte dans le même cime-



90. Schémas des tombes I–XII.

tière. Jamais peut-être fouille d'une nécropole n'a donné des résultats plus multiples et plus divers.

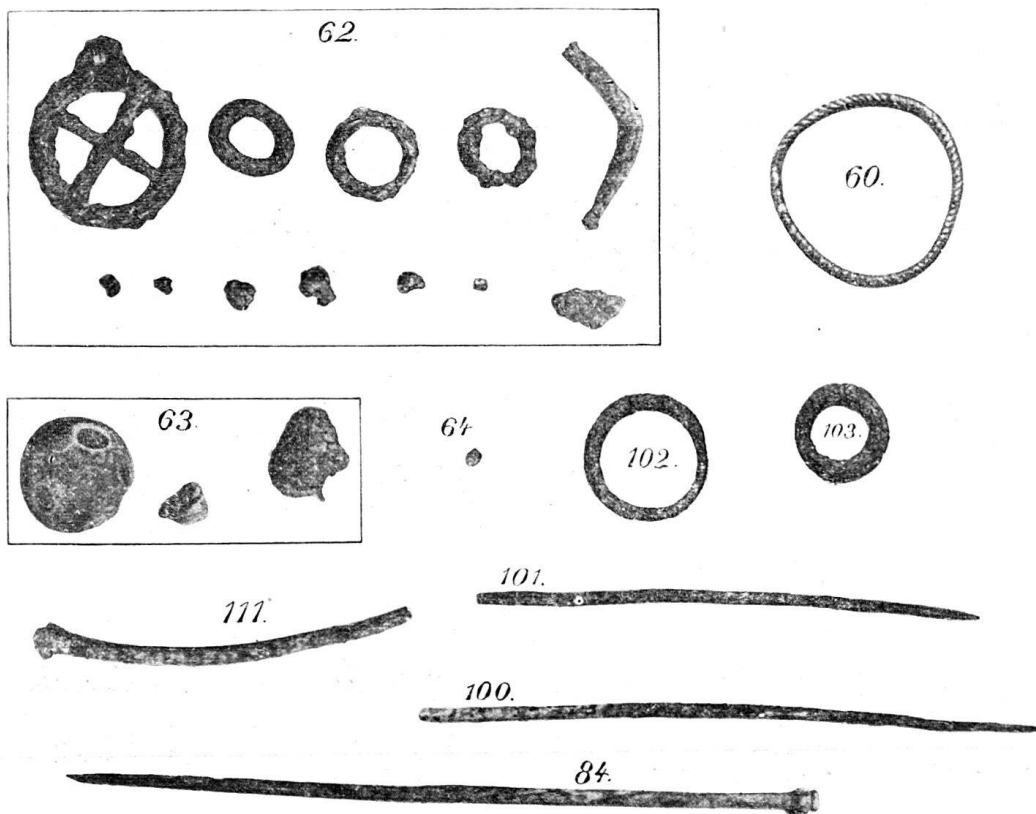
Pour aider à ma description j'ai essayé de représenter dans la fig. 90 les coupes schématiques de nos douze tombes. Malgré la réduction de l'échelle, on y reconnaîtra, je l'espère, les squelettes dans les tombes à inhumation, les caveaux funèbres, les dalles de couverture, les pavés, les urnes funéraires, les foyers (figurés par une ombre en quadrillé) l'urne cinéraire de la tombe VII (figurée par un foyer dans une urne).

Fouille I, 26 décembre 1904. Inhumation.

Dans les derniers jours de l'année 1904 les ouvriers rencontrent une dalle de pierre recouvrant la partie supérieure d'un squelette humain. Les

os très fusés et décalcifiés tombent en poussière; seules les dents sont intactes; les six dents qui me sont remises n'ont pas subi l'action du feu (B 61). Aucune de ces dents n'est cariée. Sépulture à inhumation.

Notons un détail intéressant. A la suite de constatations diverses sur les dents trouvées dans les tombes du Boiron, j'ai institué quelques expériences; elles m'ont montré que les dents humaines soumises à un feu, même peu intense, sont détériorées. L'émail éclate en fragments et la couronne est réduite en poudre; la racine seule reste entière. Il y a là un caractère



91. Bronzes des tombes à inhumation, 60 (I), 84 (VI), 100-103 (X); des tombes à incinération, 62-64 (II), 111 (XII). 63 à gauche, tête en argile cuite d'une épingle céphalique. Réduction 0,6.

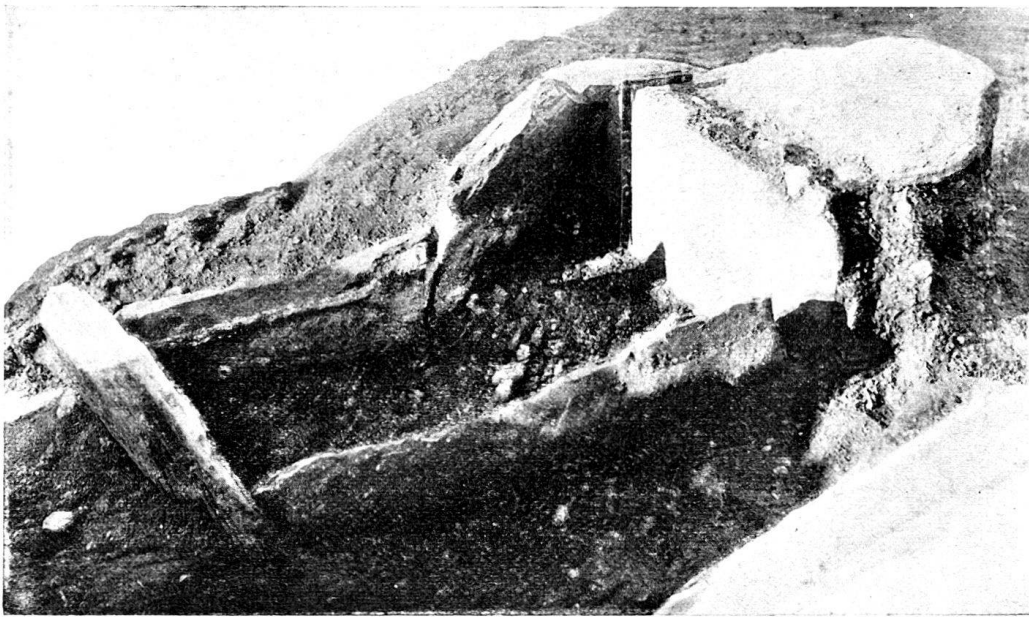
différentiel précieux. Dans les sépultures à inhumation les dents sont intactes; dans les sépultures à incinération on ne retrouve que les racines des dents.

A côté du squelette les ouvriers ont recueilli un anneau en fil de bronze, 3 mm de large sur 2 d'épaisseur, recourbé en cercle. B 60*, fig. 91. La longueur totale de la tige est 17 cm; les extrémités se recouvrent sur 3 cm; le cercle mesure une circonférence de 14 cm et un diamètre de 3,5 cm. Ce ne peut être, vu ces petites dimensions, un bracelet, pas même un bracelet d'enfant. Belle patine verte, pas trace de calcination ou de recuit.

Fouille II, 10 janvier 1905. Incinération.

Je suis prévenu par Faravel de la découverte d'une tombe murée et je constate un caisson¹⁾ cuboïde, en dalles de pierres M. l'archéologue cantonal A. Naef, avisé à temps, vient diriger l'ouverture de la tombe et en fait prendre des photographies; je lui suis reconnaissant de l'excellente leçon pratique qu'il m'a donnée dans l'art difficile de la fouille scientifique.

M. Naef a fait prendre une demi douzaine de photographies du caisson mortuaire, et il a mesuré lui-même, avec l'admirable précision qui lui est propre, les dimensions de chaque dalle, et la position de chaque pièce du mobilier funéraire. Les archéologues qui pourraient avoir besoin de ces



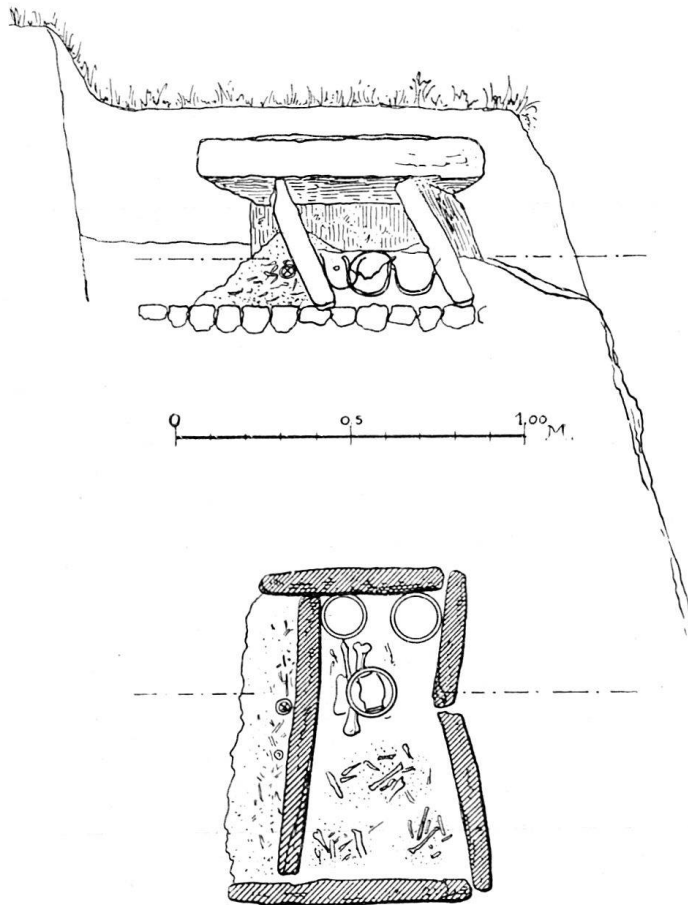
92. Tombe II. Photographie Thibault. Réduction 0,06.

détails les obtiendront dans les archives du bureau de M. Naef, où les documents originaux restent déposés.

Le caisson tumulaire consiste en un pavé de gros galets de la taille du poing, quatre dalles verticales de pierres brutes de 5 à 10 cm d'épaisseur, une dalle horizontale faisant toit. Le caveau, de 86 cm de long, 40 cm de large, 37 cm de haut, a son grand axe orienté du nord au sud; la dalle du côté ouest est brisée et forme un coude rentrant à l'intérieur de la chambre; les autres dalles sont intactes, les latérales un peu inclinées. En dehors du caveau du côté du nord est une dalle horizontale dont la face supérieure affleure au haut les dalles de la chambre. La fig. 92 et les croquis 93, que je dois aussi à M. A. Naef, donnent une idée suffisante de cette disposition.

¹⁾ Caisson, coffre, ciste tumulaire en dalles de pierre brute.

Autour du caisson et dans son intérieur étaient quatre tas de cendres et d'ossements dans une terre noirâtre contenant des charbons; nous les appelons des „foyers“, quitte à préciser plus loin leur signification exacte. L'un deux, le foyer D, était dans l'intérieur de la chambre tumulaire, à côté des vases que nous allons y retrouver: deux autres étaient extérieurs au caisson, appliqués contre les dalles verticales, au pied de ces dalles, le foyer A contre la dalle occidentale, le foyer B contre la dalle orientale; le 4^e foyer



93. Tombe II. Coupe verticale et plan horizontal
Croquis de M. A. Naef. Echelle 1 : 25.

C était étendu au dessous de la dalle horizontale P en dehors de la dalle verticale septentrionale (voir fig. 5). Ces foyers contenaient entr' autres des débris d'os, des bronzes et des tessons de vases; en fait de débris d'os j'ai compté environ 30 fragments dans le foyer A, 260 dans le foyer B, 80 dans le foyer C, 55 dans le foyer D.

Etudiés avec soin, j'ai constaté que:

a) ces ossements présentent tous les traces de la calcination; plusieurs d'entre eux sont encore noirs, les dents ne sont représentées que par deux racines;

b) aucun d'eux ne se rapporte d'une manière reconnaissable à une autre espèce de mammifère qu'à l'homme;

c) tous ceux que j'ai pu déterminer appartiennent au squelette de l'homme;

d) par leurs dimensions proportionnelles analogues, ils semblent appartenir à un même squelette; aucun os reconnaissable n'est représenté deux fois;

e) d'après la grosseur des os, d'après le relief des sculptures, d'après la soudure des épiphyses, le squelette était probablement celui d'une femme, de 18 à 20 ans;

f) deux fragments du même os, lame interne du maxillaire inférieur, qui se rapprochent facilement, ont été trouvés dans deux foyers différents B et C (B 73).

De ces faits je conclus que les foyers de la tombe II renferment les produits de la crémation d'un seul cadavre humain, sans mélange avec les

os d'animaux qui feraient croire à un sacrifice sur le bûcher; le cadavre a probablement été soumis à l'incinération quelque part en dehors du cimetière, et les cendres ont été apportées dans le caveau tumulaire et déposées en quatre tas, au fond de la fosse creusée, au moment où les quatre dalles verticales étaient déjà dressées, avant la fermeture du caisson par la dalle de toit, avant la mise en place de la dalle P. Le terme de foyer n'est donc pas parfaitement correct; j'aurais dû dire: un tas d'ossements, résultat du transport des cendres d'un foyer de crémation. Je le garde cependant, comme étant plus commode, après l'avoir défini et en avoir précisé le sens.

En fait de bijoux de bronze, nous avons trouvé dans les foyers B, C et D des débris de bronze, sans patine brillante, oxydés, boursoufflés ayant évidemment subi une recuite au feu. Ces pièces de bronze (fig. 91) sont:

dans le foyer B une rouelle, trois bagues, un morceau d'épingle tordue, sept larmes de bronze fondu, indéfinissables (B 62*);

dans le foyer C quelques larmes de bronze fondu, et une épingle de bronze avec tête céphalique en argile cuite (B 63*) avec creux pour des cabochons; cette dernière pièce est très-rare; je n'en connais qu'un second exemplaire provenant du palafitte d'Auvernier, N° 9507 du Musée National de Zurich;

dans le foyer D une larme de bronze fondu (B 64*).

De ces restes de bijoux calcinés ou recuits, je conclus que le cadavre était enveloppé de ses vêtements lors la crémation, et que les débris avaient été transportés avec les cendres du bûcher dans les foyers du caisson tumulaire.

Notons ici que nous ne connaissons ni arme ni outil dans tous ce que nous avons des tombes de l'âge du bronze du Boiron; pas plus de celles qui sont antérieures à nos recherches que de celles que je décris ici. Il n'y a en fait de bronzes que des objets de parure, des bijoux: bracelets, épingles, bagues etc. Jusqu'à nouvelles trouvailles qui corrigeraient cette allégation, ce fait me semble caractéristique pour les rites funéraires qui nous occupent.

Dans les foyers B et C étaient quelques tessons de vases d'argile indéterminables.

Notons enfin que la terre de nos foyers renferme des charbons et présente une couleur noire qui la distingue très nettement de la terre environnante, celle-ci rouge ou rougeâtre, couleur terre de Sienne

Présents funèbres, vaiselle funéraire. Dans le caisson de la tombe II, au-dessus du foyer D, étaient quatre vases d'argile cuite. Trois étaient enfoncés jusqu'au bord dans la terre de remplissage, à savoir: deux sébilles¹⁾ coniques de 17 cm de diamètre de bord supérieur, de 6 cm de diamètre

¹⁾ J'appelle sébilles des vases tronc-coniques surbaissés, qui ne sont ni des assiettes ni des saladiers, ni des cuvettes, de 12 à 15 cm de diamètre supérieur, de 4 à 6 cm de diamètre du fond, de 5 à 8 cm de hauteur (fig. 94, page 210,) nos 94, 96, 97 bis).

du fond, de 7 cm de hauteur, et un pot, soit urne, tombé en fragments méconnaissables, B 66—68. Dans une de ces sébilles était couchée une urne de terre rouge, de 9,5 cm de hauteur, 10 cm environ de diamètre de la pause, de 3 cm de diamètre du fond (B 69*, fig. 94); cette urne renversée sur le côté avait sa moitié intacte protégée par la terre qui l'entourait; l'autre moitié qui sortait de terre était réduite en miettes, peut-être par la dent des rongeurs dont nous avons trouvé les os dans le sable. Ces quatre vases sont caractéristiques; ils présentent la pâte fine et la forme des vases ordinaires, de terre noire ou de terre rouge, des Palafitteurs du bronze.

Nous avons étudié avec soin le contenu de ces vases et n'y avons constaté que de la terre et des pierres. Pas trace d'os, de cendres ou de charbons; ce ne sont pas des urnes ou vases *cinéraires*. Absence de matières organiques calcinées ou carbonisées! il n'est pas admissible que l'on ait placé des vases vides dans la chambre mortuaire; il est évident qu'ils contenaient quelque chose, des matières alimentaires, sans doute, lait, bière, grains ou fruits, offerts au mânes du décédé. C'étaient des urnes ou vases *funéraires*.

Cette attribution est confirmée par la trouvaille autour de l'un de ces vases, à côté du foyer D, du squelette du membre antérieur gauche d'une jeune chèvre, de moins de 3 ans (la tête de l'humérus n'étant pas encore soudée à la diaphyse), omoplate, humérus, cubitus, radius, et les quatre os de la première rangée du carpe. Ces os entiers, non calcinés, d'une toute autre couleur que celle des os brûlés des foyers, étaient dans leur articulation naturelle. C'était un jambon (une *jambette* en langage de boucherie) de chèvre qui, garni de sa viande et entouré peut-être de sa peau, avait été placé dans la tombe en présent funèbre.

Donc, nos gens croyaient à la survivance du mort, puisqu'ils lui donnaient des aliments pour l'accompagner dans son voyage vers l'autre monde. J'irai plus loin, ils croyaient à la survivance de l'âme puisqu'ils faisaient ces présents funèbres à un décédé, dont ils venaient de détruire le corps par crémation, et dont les restes étaient réduits à une poignée de cendres.

Cette notion de la croyance à la survivance de l'âme du défunt, que j'attribue à la peuplade de l'âge du bronze qui enterrait ses morts au Boiron, mérite de nous arrêter un moment. Cette notion a été déduite de la présence des vases qui étaient funéraires et non cinéraires; elle est perfectionnée par la trouvaille victorieusement démonstrative de notre jambette de chèvre. Elle n'eût pas été aussi assurée si je n'avais rencontré autour du squelette que des armes ou des objets de parure. Au moment de l'ensevelissement, quand nous enveloppons d'un linceuil le cadavre d'une personne chérie que nous allons inhumer ou incinérer, nous cherchons à témoigner à ce pauvre corps quelque peu des égards que nous avons pour l'être qui nous a été enlevé; nous l'habillons de ses plus beaux habits, nous le couvrons de bijoux, nous l'entourons de fleurs. Ces manifestations pieuses n'impliquent aucune notion théorique sur le sort de l'âme qui s'est envolée; ce ne sont que des hom-

mages d'affection au cadavre qui nous est resté. Au contraire, les aliments, les présents funèbres en victuailles, indiquent évidemment une idée, idée confuse, indistincte, mal définie, mal justifiée si l'on veut, mais idée évidente de survivance du défunt; ils font allusion à des besoins d'entretien physiologique, qu'une croyance, absurdement métaphysique ou superstitieuse, peut lui attribuer.

J'irai plus loin. Cette idée de la survivance de l'âme du défunt implique, à mon avis, l'existence dans la peuplade d'une caste sacerdotale, de philosophes ou de prêtres. Ce n'est pas dans les classes des artisans, agriculteurs, bergers, pêcheurs ou chasseurs, condamnés au labeur obsédant du pain quotidien, que se trouvent les loisirs de la philosophie. Les classes du travail musculaire n'ont pas le calme d'esprit permettant les enchevêtrements rationnels qu'Herbert Spencer nous décrit dans les „Principes de sociologie“ comme amenant aux idées primitives: Ce n'est pas dans ces couches modestes de la population que s'acquiert l'autorité qui les impose comme mœurs ou comme rites, à leurs concitoyens. Que dans leurs rêveries solitaires pendant la garde des troupeaux, que dans les causeries et les discussions des anciens de la tribu autour du feu pendant les longues soirées de l'hiver, que dans les lugubres heures de l'insomnie ou de la maladie, quelques esprits chercheurs soient arrivés à la notion de génies et de gnomes, de diabolins et de diables, d'êtres malfaisants ou bienfaisants, divinisation des forces de la nature, qu'ils remontent de là à l'idée des dieux ou d'un Dieu, c'est admissible. Mais que ces rêveries ou conversations puissent amener un esprit inculte à la notion psychologique de l'âme distincte du corps, survivante à la destruction de celui-ci par les flammes ou par les vers, cela paraît improbable. Pour s'élever à ces hauteurs il faut le penseur de profession, le philosophe; il faut la tradition, l'école. Cela nous conduit nécessairement à la classe sacerdotale qui établit une théorie, la perfectionne de génération de maîtres à génération d'élèves, la complète, l'impose.

Je ne crois pas dépasser la déduction légitime de mes prémisses, une jambette de chèvre dans la tombe II du Boiron et quelques urnes funéraires, en concluant à l'existence chez les Palafitteurs de l'âge du bronze, d'une école de prêtres, d'une caste sacerdotale. Ces faits ne sont pas nouveaux dans l'histoire de l'humanité, mais dans l'archéologie des populations lacustres de la Suisse, c'est à ma connaissance, le premier indice que nous en avons.

Nous aurons à revenir souvent sur cette vaisselle funéraire que nous rencontrons ici pour la première fois.

Fouille III. 31 janvier 1905. Incinération.

Les ouvriers me signalent une nouvelle tombe à 19 m ouest de la tombe II et à 4 m nord de la tombe I. En terre plate sans aucun signe extérieur de sépulture, comme pour les deux précédentes, comme pour toutes les suivantes.

A 70 cm sous le gazon, sur un pavé de galets, étaient placés en série, l'un à côté de l'autre, trois vases, de la terre noire des urnes de l'âge du bronze. B 75 à 77* : deux urnes de 15 cm de diamètre sur 10 cm de hauteur en argile, et une sébille conique de 8 cm de hauteur, de 6 cm de diamètre du fond, de 9 cm de largeur des bords évasés, d'environ 20 cm de diamètre du bord supérieur. Une des urnes est intacte; la seconde s'effondra dans le transport; la sébille a été brisée par la pioche des fouilleurs. J'étudie le contenu de ces vases et n'y trouve pas trace de cendres ou de débris d'os; 6 sont des vases funéraires comme dans la tombe II. Leur groupement est ce que j'appellerai la *vaisselle funéraire*.

Dans cette tombe il n'y a pas de caveau mortuaire, pas même de dalle recouvrant les vases et les protégeant. Ceux-ci n'étaient pas fermés, comme les urnes cinéraires ou funéraires des cimetières de l'Etrurie ou du nord de l'Italie, par un couvercle spécial, une assiette ou un vase de terre cuite. Cependant, si nous admettons que les vases funéraires de nos tombes du Boiron étaient remplis d'aliments solides ou liquides, nous devons croire aussi, qu'ils étaient bouchés par un appareil quelconque au moment du comblement de la fosse. Là donc où manque le caveau mortuaire complet ou incomplet, la chambre cuboïde ou la dalle de couverture, je suppose que les vases étaient fermés par une planchette de bois ou par un paquet de branches ou de foin qui aura disparu par putréfaction; ce bouchon une fois détruit, la terre de remplissage de la tombe sera librement entrée dans le vase.

Au dessous des vases et autour d'eux est un foyer dans lequel je recueille 225 débris d'os calcinés qui semblent tous appartenir au squelette humain; deux seulement sont déterminables, une phalange de doigt de l'homme et une racine de dent dont la couronne est détruite, preuve comme je l'ai dit d'incinération du squelette. Pas trace de métal.

Fouille IV, 1 février 1905. Incinération.

Tombe ouverte par Faravel en mon absence. Il m'apporte le produit des fouilles qui sont une vaisselle funéraire peu compliquée :

a) les débris d'un grand vase B 80, en forme de cuvette ou de cupule, beaucoup plus grand et plus épais (épaisseur des parois 8 à 12 mm) que ceux des tombes II et III. Il reposait sur un foyer de terre noire contenant des débris d'os.

b) un petit fragment d'un vase de terre noire plus fine de 3 mm d'épaisseur (B 80 bis).

Pas de métal, pas de pavé, pas de dalle de couverture, pas de caveau mortuaire. Appareil funéraire plus simple que les précédents.

Fouille V, 3 février 1905. Incinération.

Ouverte par Faravel en mon absence, à un mètre au nord de la tombe IV. Débris d'une sébille conique de 9 cm de diamètre du fond. B 81.

Foyer contenant plus de 200 fragments d'os, probablement tous os humains (B 82). L'appareil funéraire est ici réduit à son minimum.

Fouille VI, 20 juin 1906. Inhumation.

Le maître carrier du Boiron, Emile Panchaud a recueilli, dans une motte de terre éboulée au bord de la gravière, les morceaux d'un crâne humain. Je fouille dans la terre encore en place et je retrouve le reste du squelette, inhumé en terre libre, sans caveau mortuaire, sans dalle de couverture, à 1,3 m sous le gazon. Le cadavre était étendu, la tête au SW, le corps couché sur le côté droit. Le squelette était entier, les os assez fusés ont dû être gélatinisés. (B 83).

Le Dr Alex. Schenk, professeur à Lausanne, me donne la description du crâne que je suis parvenu à reconstituer en partie; j'en extrais les faits suivants: „Crâne d'un individu masculin, forme voisine du type de Sion, His et Rütimeyer; indice céphalique 71,5, dolichocéphale; crêtes frontales peu divergentes; glabelle saillante, arcades sourcilières bien développées; front légèrement fuyant, ou bombé sur la ligne médiane.“

Dans la motte de terre qui renfermait le crâne, Panchaud a trouvé une épingle de bronze (B 84*, fig. 91) avec patine verte (voir la suite à la fouille VIII).

Fouille VII, 8 octobre 1907. Incinération.

Ouverte avec le concours de MM. H. Monod et J. Béranek. A 8 m au nord de la tombe II, une grande dalle horizontale de 90-70 et 15 cm, à 40 cm sous le gazon, recouvrait trois vases, disposés en triangle, en mauvais état, écrasés, en fragments non recomposables à savoir:

B 86. Une urne de terre noire fine, 5 mm d'épaisseur, diamètre circa 20 cm, hauteur circa 15, du type des belles urnes des Palafitteurs du bronze, décoration de lignes horizontales, parallèles, au dessus de la panse. Elle est à moitié remplie de fragments d'os calcinés; j'y reconnais avec certitude quelques débris d'ossements humains. Dans la terre tamisée avec soin, pas trace de bronze. C'est une urne *cinéraire*, la première, la seule que nous ayons jusqu'ici trouvée au Boiron.

B 87. Une cupule de terre grossière rouge ou rougeâtre, mal cuite, avec sable dans la pâte, environ 15 cm de diamètre: en débris méconnaissables.

B 88. Une tasse en terre noirâtre, en plus mauvais état encore que les précédents, diamètre circa 10 cm, hauteur circa 10 cm(?).

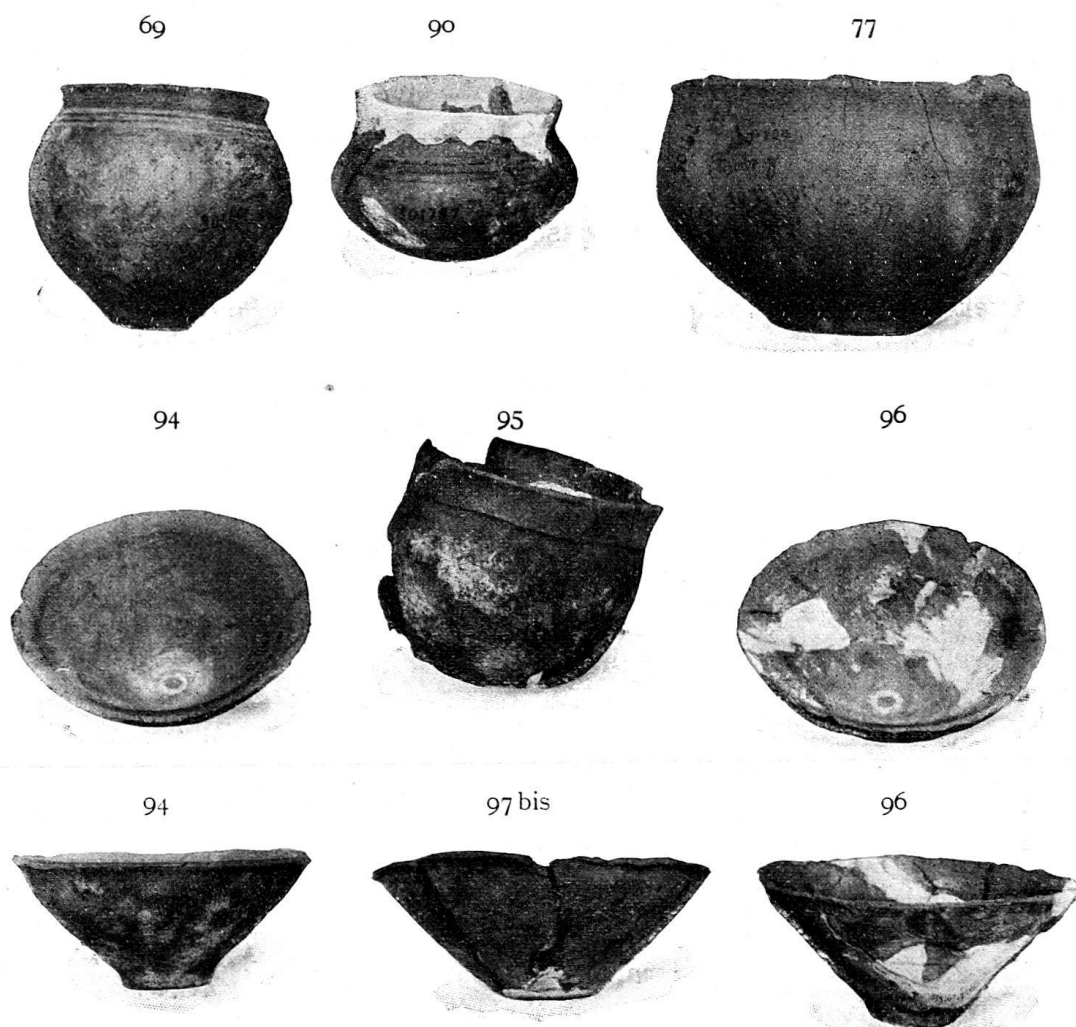
Dans ces deux derniers vases ni cendres, ni ossements. C'étaient des vases *funéraires*.

Autour des vases pas de foyer, pas de bronze.

Il y a donc ici sépulture après incinération, les os calcinés déposés dans une urne cinéraire; à côté, des vases funéraires. Ce type de sépulture est très différent de ceux des tombes II, III, IV et V avec leurs foyers, tas d'ossements calcinés, non recueillis dans une urne cinéraire.

Fouille VIII, 11 octobre 1907. Inhumation.

Assisté par M M. Monod et Béranek je procède à l'étude d'un appareil funéraire que nous reconnaissons bientôt être la suite et le complément



94. Vases des tombes II à XII du Boiron. Réduction 0,35.

de la tombe VI. En raison de la difficulté de la fouille, je m'étais arrêté dans le lever du squelette de la tombe VI aux articulations du genou; nous trouvons aujourd'hui les jambes et les pieds. Posé entre et sur les tibias nous avons un vase, B 89, écrasé en débris méconnaissables.

Puis au delà des pieds, sur un plan assez supérieur, nous arrivons à un monument funéraire souterrain, composé d'une dalle horizontale de

70—35—10 cm, à 65 cm sous le gazon, recouvrant tout un assortiment de vases rangés côte à côte, à savoir : Vase B 90, une petite urne de 10 cm de diamètre à la panse et 7 cm de diamètre du col, de 5 cm de hauteur (fig. 94); Vase B 91, plus grand, en fragments; Vase B 92, en pâte grossière, également brisé; ces trois vases ne renfermaient pas de cendres. Enfin une pile de vases superposés, enchassés les uns dans les autres, tous en fragments presque méconnaissables. Je reconnais avec certitude la superposition de trois sébilles au moins. Il y a là ce que le piqueur Faravel m'avait raconté, à mon grand étonnement, je l'avoue; il avait rencontré à plusieurs reprises, dans les fouilles antérieures du Boiron, ce qu'il appelait des *pires d'assiettes*. Le fait d'observation est, je l'affirme, incontestable; mais sa signification est incompréhensible. Nous le retrouverons plus loin dans la tombe XI.

En résumé dans ce que j'ai appelé les fouilles VI et VIII, nous avons une seule et même sépulture d'inhumation, à appareil funéraire compliqué. Un squelette étendu dans une fosse, en terre libre; sur les jambes un vase funéraire; à ses pieds une vaisselle funéraire, un groupe de trois vases, et une pile de sébilles, recouverts par une dalle horizontale.

Quant à l'âge de la tombe il est déterminé par l'épingle de bronze trouvée près de la tête du squelette et par le caractère de la poterie, dont tous les fragments indiquent l'âge du bronze.

Insistons sur ce groupement en un petit amas souterrain que j'appelle, faute de mieux, du terme de *vaiselle funéraire*. Dans toutes les tombes jusqu'à présent fouillées par moi, II, III, IV, V, VII, VIII, dans la plupart de celles que je vais décrire, que la sépulture soit d'inhumation ou d'incinération, je vois les vases funéraires, non pas disposés autour du squelette ou dispersés dans le caveau funèbre, non pas jetés au hasard, mais réunis en une collection serrée, formant ce que j'aurais appelé un garde-manger sépulcral si le terme n'était pas trop macabre. Un seul vase dans la tombe de l'indigent, toute une provision dans la tombe plus opulente; dans celle-ci nous trouvons même parfois toute une batterie de vases empilés, comme pour permettre un changement de service dans les repas d'outre-tombe. Ce buffet souterrain, destiné à l'alimentation de l'âme dans l'autre monde, me semble assez caractéristique pour que je tente de lui appliquer un terme spécial et, laissant de côté toutes les suppositions, très licites du reste, sur le contenu de ces vases et sur leur signification, je les désignerai par le mot déjà prononcé: la *vaiselle funéraire*.

Quant à la pile d'assiettes que nous venons de trouver au milieu de cette vaisselle funéraire, ce n'est pas un fait sans précédent. Il a déjà été constaté dans les cimetières de Hallstatt. Voici la description de Sacken: „Les formes des vases sont très-variées, urnes pansues, jarres et petits pots, avec ou sans anses, coupes évasées à petite base, écuelles plates avec large bord ou assiettes simples de différentes grosseurs. De ces dernières il y a

souvent de véritables piles, entassées comme un service de table, jusqu'à 10 ou 12 pièces posées les unes sur les autres".¹⁾

Notons cette ressemblance frappante entre les poteries de Hallstatt, I^{er} âge du fer, et celles du Boiron, bel âge du bronze. Y a-t-il lieu d'après ce fait à hésiter sur ma détermination de l'âge du cimetière du Boiron? Après sérieuse considération, je ne le crois pas. Les arguments en faveur de cette attribution sont si pressants que je m'y tiens, jusqu'à preuve du contraire.

¹⁾ Ed. von Sacken. Das Grabfeld von Hallstatt, pag. 107, Wien 1868.

(Suite au prochain numéro.)

